Vide-greniers de l'A.S.B. RIEUMES - DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

Règlement :

Article 1 :
L'Amicale Sportive Bouliste Rieumoise est l'organisatrice du vide- greniers qui se tiendra dans le village de Rieumes **le Dimanche 12 Septembre 2021 de 08h00 à 19h00**.

L'accueil des exposants débutera à 06 heures et se terminera à 08 heures.

Article 2:
Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation**.**

Article 3 :
Dès son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, des parkings sont prévus à cet effet.

Article 4 :
Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 :
Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
L'exposant s'engage à se conforter à la législation en vigueur en matière de sécurité *(produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.).* L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 :
Les places non attribuées après 08h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 :
Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramener ses invendus et à laisser libre son emplacement de tout objet ou déchet. Il est formellement interdit de déposer tout objet ou déchet hors des containers prévus à cet effet. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 :
La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette règlementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Covid : Merci de respecter les gestes barrières.

P A R T I E A C O N S E R V E R

Bulletin d'inscription au vide-greniers de Rieumes
Dimanche 12 Septembre 2021

Vous êtes un particulier :

Taille et tarif de l'emplacement : 5m x 5m : 15 € (Quinze euros).

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :
***Photocopie recto/verso de la carte d'identité.**
***Présent bulletin dûment rempli et règlement de l'emplacement à l'ordre de ASB RIEUMES.**

Nom - Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél :
Adresse Mail :

N° Carte identité : Délivrée le :
Nombre d'emplacements : _____ x 15 € = _____ €

Vous êtes un professionnel :

Taille et tarif de l'emplacement : 5m x 5m : 25 € (Vingt-cinq euros).

Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :
***Photocopie Kbis ou extrait du registre du commerce.**
***Présent bulletin dûment rempli et règlement de l'emplacement à l'ordre de ASB RIEUMES.**

Nom - Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél :
Adresse Mail :

N° Carte identité : Délivrée le :
Nombre d'emplacements : _____ x 25 € = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.
J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ---------- Signature

S v p, v é r i f i e z q u e l e d o s s i e r s o i t c o m p l e t. M e r c i.

Bulletin à compléter et à retourner à :
Jean-Pierre STRAZZER – 43 ALLEES DE LA LIBERATION – 31370 RIEUMES
Tél : 06 26 16 95 61/Mail : jps419@orange.fr

P A R T I E A N O U S R E T O U R N E R